

FORMATION DES CADRES REGIONAUX DE L'ARBITRAGE - SAISON 2017/2018

Nature du stage	Arbitre de Club	Arbitre Régional	Juge-Arbitre 1er degré (championnat par équipes)	Juge-Arbitre 2è degré (Compétitions individuelles)	Juge-Arbitre 3è degré (Tournois)
Conditions requis	Etre licencié FFTT	Etre licencié FFTT	Etre Arbitre Régional Etre majeur	Etre Arbitre Régional Etre majeur	Etre JA2 depuis 1 an (saison suivante)
Lieux	Voir ci-dessous	A déterminer en fonction des inscrits			
Dates	Selon la demande des clubs et la disponibilité des formateurs	Stage 1 : 23 septembre 2017 Stage 2 : 28 octobre 2017 Stage 3 : 13 janvier 2018 Stage 4 : 24 février 2018	Stage 1 : 24 septembre 2017 Stage 2 : 29 octobre 2017 Stage 3 : 14 janvier 2018 Stage 4 : 25 février 2018	24 et 25 février 2018	2 et 3 décembre 2017
Horaires	de 14h00 à 19h00	de 9h00 à 19h00		à définir	à définir
Inscriptions	Ligue de Basse - Normandie de Tennis de Table - 14 rue Lucien Nelle - 14000 CAEN				
Dates limites	Faire la demande au moins un mois avant auprès de la Ligue	Stage 1 : 17 septembre 2017 Stage 2 : 15 octobre 2017 Stage 3 : 23 décembre 2017 stage 4 : 10 février 2018		28 janvier 2018	12 novembre 2017
Frais d'inscription	20 €	40 €	40 €	80 €	80 €
	Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires				
	chèque à libeller à l'ordre de la Ligue de Normandie de Tennis de Table				
Observations	<p>Prenez contact le plus rapidement possible avec la Ligue, les dates limites d'inscriptions sont impératives car elles permettent de vous envoyer les documents en temps utile.</p> <p>Les horaires des différentes formations sont susceptibles d'évoluer selon l'avancement des travaux</p> <p>A.G. des arbitres (secteur HN) : vendredi 15 septembre 2017 à 17h30 au CRJS de Petit-Couronne - Rue de la Pierre Naudin</p> <p>A.G. des arbitres (secteur BN) : samedi 16 septembre 2017 à 16h00 à la Maison de Quartier du Venois- 18 Avenue des Chevaliers à CAEN</p> <p>Soirée recyclage : ces soirées s'adressent aux personnes en activité et aux personnes n'ayant pas officié lors de la saison 2016_2017 (inactivité 1ère année). Dates à définir en fonction de la disponibilité des formateurs</p> <p>Les personnes en inactivité depuis plus d'une saison doivent refaire un stage d'une journée (juge-arbitre 1er degré)</p>				